# 2003 : Année de l'Algérie

El Djazaïr, année de l'Algérie en France

En juin 2000, lors de la visite d'État en France du président algérien, le président de la République française lui a proposé que soit organisée en 2003 en France une saison culturelle algérienne, qui porte aujourd'hui le nom de "Djazaïr, une année de l'Algérie en France".

Toute une série de manifestations culturelles sont ainsi prévues tout au long de l'année, dans un soucis de mieux faire connaître l'Algérie en France, et renforcer ainsi les liens entre les deux pays. La FIDH et ses organisations algériennes, la LADDH et la LADH, ainsi que toutes les organisations partenaires, qui tentent de construire chaque jour une Algérie plus démocratique, entendent naturellement saisir cette opportunité qui leur est offerte pour parler des nombreux points noirs qui demeurent en Algérie. Demander des éclaircissements sur les nombreux cas de disparitions, aborder le problème des libertés syndicales, et plus généralement des droits économiques, sociaux et culturels des Algériens, ou bien encore poser clairement le problème des violences en Algérie. Pour elles aussi, il s'agit de mieux faire connaître l'Algérie d'aujourd'hui... un autre visage de l'Algérie.

# TOUT VA BIEN ENTRE LA FRANCE ET L'ALGÉRIE



Au sommaire du Cahier

Enjeux >> Une année pour la vérité et la justice en Algérie [ p.8 ]

Lettre ouverte >> Lettre ouverte à Jacques Chirac, Président de la République française [ p.9 ]

Disparus >> La CNCPPDH dans la presse : "nous n'avons pas le pouvoir d'investigations" [p.10]

**Syndicats** >> Entraves aux libertés syndicales en Algérie [ p.11 ]

interview >> Mohammed Smain [p.12]



HISTORIQUE

ALGÉRIE: RAPPEL HISTORIQUE Depuis l'interruption en 1992 du processus électoral et la crise institutionnelle et politique qui s'en est suivie, la population algérienne s'est trouvée confrontée à la montée en puissance du terrorisme et à la répression accrue des forces militaires et paramilitaires. Des milices paramilitaires armées par l'Etat et parfois encadrées par les forces régulières ou travaillant avec elles - ont participé à la lutte antiterroriste au nom de la "légitime défense" (cf p. 13). Les violations perpétrées par ces groupes ont alimenté la spirale d'une violence qu'elles avaient pourtant pour mission de combattre. Dans de très nombreux cas, les autorités n'ont pas donné suite aux demandes d'enquêtes dont elles ont été saisies par les familles des victimes, leurs avocats et les militants défenseurs des droits de l'Homme. garantissant ainsi l'impunité des forces de sécurité et des milices impliquées dans des violations massives des droits de l'Homme. Dans ce contexte, les défenseurs des droits de l'Homme sont, depuis les années 90, une des cibles privilégiées de la répression.

#### Enjeux

# Une année pour la vérité et la justice en Algérie

>> Alors que les autorités françaises et algériennes s'apprêtaient, à rendre public le programme de la saison algérienne en France, le 6 novembre 2002, quelques dizaines de femmes étaient violemment dispersées à Alger. Leurs délits : s'être physiquement rassemblés pour continuer d'exiger la vérité sur le sort de leurs proches enlevés par divers services de sécurité et disparus depuis.

Plus qu'un symbole, cette coïncidence agit comme un révélateur.

Ce n'est pas en effet toute l'Algérie qui est invité à ces manifestations voulues par les plus hautes autorités des deux états pour célébrer les retrouvailles des deux peuples.

Une certaine Algérie en est exclue :

Celle qui a souffert des dix années d'une guerre civile qui n'a jamais voulu dire son nom ;

Celle des centaines de milliers de victimes d'une libéralisation économique aussi brutale qu'impitoyable ;

Celle d'une jeunesse fauchée par les balles, comme en Kabylie, à la fleur de l'âge.

Tous les créateurs et artistes qui vont participer à cette saison ne sont pas, loin s'en faut, adeptes de la langue de bois et insensibles aux souffrances de leur peuple. En participant à cette saison, ils n'ont pas voulu fatalement donner quitus aux maîtres du moment ni disculper les gouvernants successifs de

leurs responsabilités dans la tragédie algérienne. Ils diront probablement, à leur manière, ce que ressent l'Algérie profonde.

Mais cela ne peut suffire : en France comme en Algérie, les associations, les groupes informels de victimes, des créateurs et des chercheurs refusent de participer à cette manifestation partielle.

Autant que les autres, ils sont attachés à une nouvelle dynamique des relations officielles et à des rapports encore plus intenses entre les deux peuples. Avec eux, la FIDH et ses deux ligues affiliées, la LADH et la LADDH, ainsi que tous leurs partenaires, veulent par les informations qu'elles tiennent disponibles, rappeler quelques idées simples mais de leur point de vue essentielles. Une nouvelle impulsion des relations francoalgériennes exige une prise en compte sans tabous de l'histoire longue et tragique qui rassemblaient ces deux peuples. C'est le sens, par exemple, de notre engagement pour la vérité sur le 17 octobre 1961, sur l'usage de la torture pendant la guerre d'Algérie, etc.

Elle exige aussi de mettre les droits de l'Homme au centre d'une nouvelle conception des relations franco-algériennes : droits pour le peuple algérien à la vérité et à la justice ; refus de toute discrimination visant les populations immigrées d'origine algérienne vivant en France.

Driss El Yazami Secrétaire général de la FIDH

#### La jurisprudence sur la Guerre d'Algérie

En référence à la guerre d'Algérie, deux plaintes pour crimes contre l'humanité ont été déposées en 1984 et 1985. Ces affaires avaient résultées en des non-lieux motivés par les Décrets d'amnistie de 1962 et l'Ordonnance du 14 avril 1962 les rendant applicables à l'ensemble du territoire de la République. L'ordonnance de refus d'informer, confirmée par la Chambre d'accusation, constatait l'extinction de l'action publique par l'effet des décrets d'amnistie. Dans ces deux affaires, la Chambre d'accusation a estimé que "les ordonnances de non-lieu rendues lors des premières instructions sont définitives car motivées par l'amnistie, laquelle s'applique notamment aux infractions dénoncées comme crimes contre l'humanité qui sont des crimes de droit commun commis dans certaines circonstances et pour certains motifs précisés dans les textes qui les définit." Dans l'arrêt TOUMI, la Cour de cassation précise que cette qualification "ne permet pas de déroger aux règles de compétence et de procédure ordinaires dès lors que la loi n'a pas institué de dispositions spéciales pour leurs poursuites et leur jugement".

Pourtant, ces crimes ont un régime dérogatoire par nature dans la mesure où il s'agit d'une part de crimes internationaux prohibés par la Communauté internationale, d'autre part ils ne se prescrivent pas contrairement aux autres crimes de droit commun ainsi que l'ont affirmé les juges dans les arrêts Barbie. A la suite des propos tenus par le Général Aussaresses, sur la guerrre d'Algérie, la FIDH a déposé contre lui une plainte pour crimes contre l'humanité, actuellement à l'examen devant la Cour de casssation. Par ailleurs, une plainte déposée par la LDH-France pour apologie de crimes de guerre, a abouti à sa condamnation en première instance le 25 janvier 2002.

#### Lettre ouverte

# Lettre ouverte à Jacques Chirac, Président de la République française

A Monsieur Jacques Chirac Président de la République Palais de l'Elysée - Paris Paris, le 16 janvier 2003

#### Monsieur le Président,

A l'occasion de la visite du Premier ministre algérien Monsieur Ali Benflis en France, le 17 janvier 2003, nous tenons à exprimer notre vive préoccupation face à la situation des droits de l'Homme en Algérie. Cette visite s'inscrit dans le contexte de l'Année de l'Algérie en France, qui vise, selon les mots mêmes du Président du Comité d'organisation Monsieur Hervé Bourges, à "renforcer la connaissance mutuelle et les liens amicaux" entre les deux pays. Si cette démarche est a priori positive, nous craignons que ces célébrations officielles ne servent aussi à masquer la tragique réalité que vit ce pays au quotidien.

En effet, la violence politique et la répression sont le lot quotidien des Algériens. En 11 ans d'Etat d'urgence, durant une guerre civile qui ne veut pas dire son nom, plus de 100 000 personnes ont trouvé la mort ; des milliers d'autres ont disparu ; d'autres ont été victimes d'exécutions sommaires. de torture systématique... Les manifestations sont réprimées dans le sang, comme en Kabylie où, depuis avril 2001, elles ont fait plus de cent morts et un millier de blessés. Alors que l'on estime à plus de 7000 les victimes de disparition forcée en Algérie ces onze dernières années, les familles de disparus continuent à demander en vain la vérité et la justice et se heurtent à l'indifférence et au mépris des autorités, voire aux violences des forces de l'ordre. Les autorités prétendent que la violence n'est plus qu'un phénomène résiduel, et pourtant plus de 1000 personnes ont été tuées au cours de l'année 2002.

Dans un climat d'impunité généralisée, les responsables des exactions ne sont pas inquiétés. Les défenseurs des droits de l'Homme sont fréquemment victimes de harcèlement et de violences ; lorsqu'ils demandent que des enquêtes soient diligentées pour identifier et punir les auteurs de violations, ils sont poursuivis par la justice et condamnés. La situation de la liberté d'expression est également préoccupante : les journalistes algériens font régulièrement l'objet d'intimidations, de menaces et de poursuites judiciaires.

Pour ces raisons, nous avons décidé, tout au long

de l'année 2003, et parallèlement à la célébration officielle, d'exprimer nos inquiétudes et notre solidarité en organisant des débats et des événements publics, afin de faire entendre la voix des exclus, des victimes et des oubliés, et de rappeler la situation réelle des droits de l'Homme en Algérie.

Nous tenions à vous rappeler le contexte de ces violations systématiques des droits fondamentaux avant votre rencontre à Paris avec M. Benflis, afin que la France use de toute son influence auprès des autorités algériennes pour qu'elles respectent ces droits. L'Algérie a en effet ratifié les grands textes internationaux relatifs aux droits de l'Homme ainsi que l'Accord d'association avec l'Union Européenne, qui comprend une "clause droits de l'Homme", et qui s'accompagne d'une résolution spécifique, votée par le Parlement Européen.

Il est par ailleurs important que les autorités françaises contribuent à aider concrètement les Algériens, en particulier en favorisant leur accueil en France au titre de l'asile. Enfin, nous demandons aux autorités françaises de s'engager à établir la vérité sur les crimes commis durant la guerre d'Algérie, ce qui favorisera les démarches à entreprendre auprès des autorités algériennes.

Nous espérons que notre appel retiendra votre attention, et nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.

#### Signataires :

Abdennour Ali Yahia, président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme,

Sylvie Bukhari de Pontual, présidente de l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture

Kamel Daoud, président de l'association Algérie-droits de l'Homme pour tous

Nassera Dutour, porte-parole du Collectif des familles de disparus en Algérie,

Driss El Yazami, secrétaire général de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme,

Robert Ménard, secrétaire général de Reporters sans frontières.

Danielle Mitterrand, présidente de la Fondation France Libertés,

Francis Perrin, président d'Amnesty International, section française,

Michel Tubiana, président de la Ligue française des droits de l'Homme,

Nesroulah Yous, secrétaire général de Vérité et Justice pour l'Algérie.

### S A V O I R

#### La Hogra

Terme intraduisible, mais essentiel à comprendre, pour mieux appréhender les événements qui secouent l'Algérie depuis plus de 11 ans déjà. Il désigne en même temps l'abus de pouvoir, le mépris de la classe dominante et les inégalités de la société algérienne. La lutte contre la Hogra a été le sentiment unitaire qui a rapproché tous ceux qui se sont soulevés contre les injustices régnantes en Algérie durant les années 90.

"L'injustice nous blesse Et la haine qui se déchaîne Là où la Hogra est un jeu, Un jeu fatal et dangereux" INTIK (groupe de rap algérien, né pendant les émeutes de 1988)



#### SAVOIR

A L'APPEL DE "SOS DISPARUS", UNE CENTAINE DE PERSONNES SE SONT RASSEMBLÉES LE 17 NOVEMBRE 2002, DEVANT LA PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE À ALGER, AFIN DE DÉPOSER AU PRÉSIDENT, MR BOUTEFLIKA, LEUR MÉMORANDUM.

Après des pourparlers avec la police (...) les familles ont finalement été reçues par Mr. Benachour, "Ministre des relations et des rendez-vous présidentiels", qui a refusé de prendre le Mémorandum sous prétexte qu'il ne lui était pas adressé. (...) Cette action qui se tenait dans le prolongement de la manifestation du mercredi 6 novembre 2002, s'inscrivait dans le cadre du refus réitéré par les familles de disparu(e)s d'accepter la somme de " 100 millions de centimes et d'un acte de décès ", déclaration faite par le Président de la CNCPPDH. parue dans le quotidien " Echourouk El Yaoumi ", le 3 novembre dernier. Bien que les familles aient été comme à l'habitude accompagnées par les forces de l'ordre déployées en nombre, qui les ont rabattues vers le siège de la CNCPPDH, des actes de brutalité n'ont pas été déplorées.

(extraits du communiqué du collectif des familles de disparus en Algérie, diffusé le 18 Novembre 2002). Disparus

# La CNCPPDH dans la presse : "nous n'avons pas le pouvoir d'investigations"

Depuis sa désignation, le président de la Commission Nationale Consultative pour la promotion et la protection des droits de l'Homme (CNCPPDH) démultiplie les déclarations par voie de presse sur sa manière de résoudre le dossier des disparu(e)s. Sollicité par le Président de la République, Farouk Ksentini est censé apporter une solution "définitive" au règlement des disparitions. Dès le mois de mai, il suggérait une indemnisation des familles de disparu(e)s et affirmait clore le dossier avant le fin de l'année. Peu après, il dévoilera son intention de fournir des actes de décès aux familles de disparu(e)s. Les différents entretiens accordés aux journaux, révèlent une position obscure sur la manière de faire la lumière avec des propos en contradiction. Après avoir reçu les représentants des familles d'Alger, de Constantine, d'Oran, de Sétif, de Rélizane et de Mostaganem le 5 septembre, Farouk Ksentini clamait haut fort dans La Tribune du 7 septembre : "nous n'avons pas le pouvoir d'investigation". Une dépêche de l'Agence presse service précise que Farouk Ksentini avait affirmé qu'il ne "les abandonnera pas".

#### Mémorandum des Familles de Disparus en Algérie

Le Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA) inquiet par toutes ces déclarations a réuni les familles de disparu(e)s et leurs représentants le 4 septembre 2002 au siège de SOS Disparus pour préparer l'entretien du lendemain avec le président de la CNCPPDH. Les six représentants des comités de familles de disparu(e)s, d'Alger, Constantine, Mostaganem, Oran, Rélizane et de Sétif, ont discuté et adopté un Mémorandum qui définit les principes de base du règlement du dossier dans une démarche commune. Le 5

septembre. jour l'entretien, les familles ont donc remis au président de la CNCPPDH le document et ont souligné l'importance d'un débat sur la mise en de mécanismes cohérents pour faire la vérité et la justice sur ce drame. D'emblée, M. Farouk Ksentini a déclaré ne pas détenir de pouvoir d'investigation assurant. que la Commission n'était qu'une instance

sultative tout en leur faisant part de son vœu de visiter à l'impromptu les établissements pénitentiaires pour "s'enquérir de la situation des détenus."

Quand les familles ont abordé le lien entre les actes de décès et l'indemnisation, le président a simplement répondu : "c'est la loi" et a révélé qu'il prévoyait de réduire le temps d'investigation pour la recherche d'un disparu de quatre ans à deux ans en référence à l'article 110 du Code de la famille. Les réactions ont alors été très vives ; les familles voyant dans cette mesure une manière de se débarrasser du problème.

Les familles ont réaffirmé que des aides matérielles, uniquement dans le cadre de la solidarité nationale, pouvaient être envisagées mais que leurs modalités d'octroi devaient être définies au préalable dans la transparence et sans aucun lien avec le traitement du dossier des disparu(e)s. Me Farouk Ksentini a cependant consenti à souscrire à la démarche jugeant la recherche de la vérité et la justice "légitime". Il a assuré qu'il était favorable à une commission d'enquête telle qu'elle était mentionnée dans le Mémorandum et à la venue du Groupe de travail sur les disparitions forcées de l'ONU. Cette réunion s 'est achevée avec l'assurance que le rapport annuel de la Commission, serait accompagné du Mémorandum et transmis au président de la République.

Depuis cette entrevue, les familles n'ont qu'une réponse parue dans un quotidien El Chourouk El Yaoumi : "100 millions de centimes et un acte de décès pour clore le dossier"

Nous sommes dans l'oubli.

(Extrait du Bulletin n°4 du Collectif des familles de disparus en Algérie)



#### Syndicats

# Entraves aux libertés syndicales en

## **Algérie**

#### Un climat économique et social dégradé.

Dans un contexte de libéralisation économique accrue, la situation sociale en Algérie est extrêmement préoccupante. Les manifestations d'avril 2001 en Kabylie, qui se sont étendues à de nombreuses régions du pays, en sont une tragique preuve. La multiplication des mouvements sociaux depuis plus de deux ans est le signe révélateur de la dégradation des conditions économiques et sociales due en grande partie à l'application brutale des programmes de libéralisation et notamment des programmes d'ajustement structurels (PAS) imposés par le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale au milieu des années 90. Si dans un premier temps, les PAS ont permis le rétablissement des équilibres macroéconomiques et financiers (réduction de l'inflation, excédent budgétaire et commercial notamment), la croissance économique est restée fragile et artificiellement soutenue par le prix des hydrocarbures. L'ajustement structurel s'est traduit dans les faits par une réduction des dépenses publiques et un désengagement de l'Etat, avec pour conséquence une forte dégradation des conditions sociales. Le chômage est endémique avec un taux de chômage de près de 30%, qui atteint 54% pour les jeunes de moins de 25 ans. La pénurie de logements est criante, empêchant de nombreux jeunes algériens de se marier et de quitter le foyer familial. Le PNB par habitant a chuté, l'alimentation en eau potable est devenue un calvaire... Les droits économiques et sociaux de la population sont bafoués. Les émeutes récentes sont le signe que les canaux et moyens d'expression organisés, institutionnels pacifiques (associations, partis, syndicats) sont soit inexistants soit tout simplement empêchés. La rue devient le seul espace d'expression du ras-le-bol de la société devant des situations intolérables de paupérisation et d'injustice.

## Un harcèlement quotidien des syndicats autonomes.

C'est dans ce contexte difficile, marqué par de nombreuses violations des libertés syndicales dans le pays, et informée de la recevabilité d'une plainte d'un syndicat autonome auprès de l'Organisation Internationale du Travail<sup>1</sup> que la FIDH a mandaté en juillet 2002 une mission d'enquête en Algérie. Cette mission a rencontré des représentants des nouveaux syndicats indépendants algériens et a

publié un rapport intitulé " Algérie : Pluralisme formel et entraves à l'exercice du droit syndical". Les exemples cités dans ce rapport illustrent bien les difficultés auxquelles sont confrontés les syndicalistes au quotidien : harcèlement, interdiction de tenue de réunions, entraves à l'enregistrement de syndicats, pressions, violences policières à l'encontre de syndicalistes... Tous les syndicats autonomes sont touchés : en 2002, 8 syndicalistes du SNAPAP (Syndicat National Autonome des Personnels de l'Administration Publique) ont été arrêtés après la fermeture de leur local ; des réunions du CNES (Conseil National de l'Enseignement Supérieur) ont été interdites et les salaires des enseignants bloqués pendant plusieurs mois en 2001<sup>2</sup>. Le Secrétaire général du SNPSP (Syndicat National des Praticiens de la Santé Publique) est victimes de menaces par téléphone... Alors que l'Algérie a connu une ouverture démocratique après les émeutes d'octobre 88. la décennie meurtrière des années 90 a constitué une régression sociale et politique qui a dangereusement hypothéqué l'avenir. Après plus de trente ans de monopole du syndicat UGTA (Union Générale des Travailleurs Algériens), la nouvelle Constitution de 1989 avait reconnu la liberté d'association, et la loi du 2 juin 1990 avait instauré le pluralisme syndical, dès le début des années 90, le foisonnement associatif, le multipartisme, la libre expression des médias écrits ont été systématiquement entravés par les autorités politiques. Le pluralisme syndical a été systématiquement remis en cause, au profit de l'UGTA, proche du pouvoir.

#### La responsabilité des autorités.

Pourtant, les libertés syndicales sont garanties par les instruments internationaux ratifiés par l'Algérie, notamment le Pacte international sur les droits civils et politiques, le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels³ ainsi que les Conventions n°87 et 98 de l'Organisation Internationale du Travail⁴. Comme l'a répété le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, les difficultés économiques ne peuvent en aucun cas servir de prétexte au gouvernement pour ne pas remplir ses obligations en matière sociale. Au vu des conclusions établies dans ce rapport, la FIDH appelle les autorités algériennes à mettre fin aux plus vite à toutes les violations des libertés

#### LIRE

## ALGÉRIE: UNE POPULATION PRÉCARISÉE

Violation des droits
économiques, sociaux et
culturels:
Rapport alternatif de la
FIDH au rapport présenté
par l'Algérie
devant le Comité des
Nations Unies sur les
droits économiques,
sociaux et culturels
(27ème session du
Comité - novembre 2001)
http://www.fidh.org/mag
moyen/rapport/2001pdf/

dz319f.pdf



#### LIRE

#### La répression du Printemps Noir

Le Printemps Noir s'est déclenché suite à l'exécution du jeune lycéen Guermah Massinissa, le 18 avril 2001, à l'intérieur de la brigade de gendarmerie de Beni Douala à Tizi-Ouzou (Kabylie). Le 22 avril 2001, le commandement de la gendarmerie nationale rendait public un communiqué dans lequel il déclarait que le défunt avait été interpellé "suite à une agression suivie de vol". Le même jour, trois collégiens étaient arrêtés arbitrairement dans la localité d'Amizour (Béjaïa) par le chef de brigade de la gendarmerie. Ces événements ont alors provoqué dans toute la région, une série de manifestations pacifiques pour dénoncer ces abus de pouvoir, la Hogra, l'injustice sociale et le manque de liberté. Cette mobilisation citoyenne et pacifique a été violemment réprimée par les forces anti-émeutes gendarmerie et Compagnies Nationales de sécurité (CNS) - ne laissant d'autre choix aux manifestants que le recours aux émeutes de rue. En avril 2002, la LADDH publiait un rapport relatant ces événements tragiques, dans un rapport intitulé " la répression du Printemps noir (avril 2001 - avril 2002) " disponible sur le site internet de la FIDH: http://www.fidh.org/magm oyen/rapport/2002/ dz330f.pdf

syndicales dans le respect des instruments internationaux auxquels l'Algérie a souscrit. La FIDH demande également aux autorités de se conformer aux recommandations de l'OIT en matière de libertés syndicales en Algérie, et notamment : de faire bénéficier les syndicats autonomes de tous les avantages matériels et financiers que leur accorde la loi dans un esprit de transparence et d'équité avec l'UGTA (Union Générale des Travailleurs Algériens), syndicat proche du pouvoir ; de considérer les syndicats autonomes comme de véritables partenaires

sociaux ; et d'associer de façon effective les syndicats autonomes aux discussions à venir portant sur les réformes des lois sociales.

#### Notes:

- 1. Le SNAPAP a porté plainte en mars 2002 auprès du Comité de la liberté syndicale de l'OIT pour "entraves à la constitution d'une confédération syndicale et à l'exercice des droits syndicaux ainsi que d'actes de harcèlement antisyndical de la part des autorités publiques". Un complément de plaine a été déposé le 26/10/2002.
- 2. Plainte déposée par le CNES au BIT le 19/11/01.
- 3. Pactes ratifiés par l'Algérie en 1989.
- 4. Conventions ratifiées en 1962.

#### La LADDH

La Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme (LADDH) est reconnue en juillet 1989, après la reconnaissance par la Constitution algérienne de 1989 des associations de droits de l'Homme. La LADDH, affiliée à la fédération internationales des droits de l'Homme (FIDH), était active au début des années 90 avant que la répression ne s'abatte sur elle suite à sa prise de position sur l'arrêt du processus électoral, en janvier 1992, qu'elle a qualifié de "coup d'Etat militaire visant à porter un coup d'arrêt au processus démocratique en cours". Fermeture du bureau, menaces sur son président, ses responsables et ses adhérents, la LADDH est depuis réduite à faire des déclarations et à dénoncer la répression des forces de sécurité sur les civils "présumés islamistes", l'ouverture des centres de détention dans le Sud algérien, les exécutions sommaires, les détentions arbitraires ainsi que les violations des droits de l'Homme et le non respect des Conventions et autres pactes internationaux que le pouvoir algérien a ratifiés depuis février 1989.

En janvier 1995, le président de la LADDH, Me Ali Yahia Abdennour, a pris part activement à la conférence de Rome pour la signatures du Contrat National pour la paix en Algérie par les principales formations politique d'opposition (partis socialistes, trotskistes, islamistes). Ce contrat a pour objectif d'enclencher une dynamique de paix sur la base d'une solution politique et démocratique à la crise algérienne qui perdure depuis janvier 1992.

Fin 1996, Me Ali Yahia Abdennour, au nom de la LADDH, était à l'origine d'une autre initiative: "L'Appel National pour la Paix" qui a rassemblé de nombreuses personnalités en quête d'une solution politique à la crise.

Sur le front des droits de l'Homme, la LADDH a contribué à sortir du silence le drame des disparus, dont la presse, dans sa quasi-totalité, refusait de parler. Elle a participé, dès septembre 1997, à l'organisation des premiers rassemblements publics des familles de disparus.

Depuis, la LADDH a réinvesti le champs des droits de l'Homme en permettant la création du comité "SOS Disparus", chargé de collecter et de constituer des dossiers sur les disparus en Algérie. Elle a permis par ailleurs la création de la Maison des Citoyens à Tizi-Ouzou, pour la formation de militants aux droits de l'Homme afin de renforcer ce mouvement en Algérie. En juillet 1999, en marge du sommet de la réunion de l'Organisation de l'Union Africaine (OUA), la LADDH a tenté d'organiser une rencontre des défenseurs de droits de l'Homme africains, cette initiative n'a pas été seulement interdite à la dernière minute mais a vu ses organisateurs dispersé par la force du lieu où devait se tenir cette rencontre. La LADDH, malgré les interdictions d'activités, l'absence totale de moyen (local, argent, etc.) et d'aides nationale et internationale, essaye de développer son organisation et ses activités en informant notamment l'opinion internationale sur les violations massives des droits de l'Homme en Algérie.

#### Interview

## Trois questions à ...

## **Mohammed Smain**

Mohammed Smaın, membre de section de Relizane de la Ligue Algérienne de défense des Droits de l'Homme (LADDH), est aujourd'hui poursuivi par la justice pour avoir dénoncé les agissements d'une milice à Relizane, entre 1995 et 1998. Il a été condamné le 24 février 2002 à une peine de un an de prison ferme et 270 000 dinars pour "diffamation" et "dénonciations calomnieuse" à l'encontre de "patriotes". Il attend aujourd'hui son jugement en cassation.

En quoi votre situation personnelle est-elle représentative de la situation des droits de l'Homme aujourd'hui en Algérie?

J'ai toujours dit qu'il s'agissait d'un procès plus politique que juridique. En ce sens, il a révélé le manque d'indépendance de la justice en Algérie. Celle-ci ne doit pas être l'appareil politique au service du pouvoir, mais au service des justiciables, et de la démocratie.

Néanmoins, ma situation personnelle est aujourd'hui plus tolérable, et je ne suis plus victime de harcèlement ni d'intimidations. De la même façon, d'un point de vue général, je pense que la violence politique a baissé de façon notable. Il y a eu des améliorations du côté de la police et de la gendarmerie. Les droits ne sont plus bafoués, les délais de gardes à vue sont respectés, il n'y a plus de torture, pour les wilayates que je connais en tout cas. Ce résultat est à mettre sur le compte de l'activité des ONG et plus généralement de la pression de la communauté internationale.

A Relizane, qui était une plaque tournante de la violence, une ville martyre, cette évolution est particulièrement frappante. Dans l'ensemble, nous constatons par conséquent une amélioration globale, si l'on excepte les forces militaires qui sont toujours au-dessus des lois en Algérie. C'est en effet le seul service qui piétine et viole les lois, actuellement.

Quelles sont les actions de la LADDH ? Récemment par rapport à la campagne pour la levée de l'état d'urgence par exemple.

Nous n'avons pas la même facilité que la Ligue française, pour exercer nos activités. Nous avons toujours été pourchassés, harcelés, interdits, nous ne recevons aucune subvention. La LADDH n'a jamais eu les moyens de s'épanouir (...). Mais là encore, notre situation s'est améliorée. Nous sommes arrivés à installer pas mal de bureaux à travers le territoire national. Prochainement nous allons en ouvrir deux à Tlemcen et à Mascara.

En ce qui concerne l'état d'urgence, il faut montrer le vrai visage de l'Algérie : les militaires sont derrière le pouvoir. Ce sont eux qui maintiennent l'état d'urgence. Dès qu'il y a un moment de tranquillité il y a toujours quelque chose qui se trame derrière. Il est nécessaire pour l'armée de maintenir un "climat" d'insécurité et de troubles pour justifier le maintien de l'état d'urgence, la répression et l'interdiction des manifestations. Les manifestations ne sont la plupart du temps jamais violentes, la violence vient du pouvoir. La répression est partout, et elle est dure. A Oran dernièrement, il y a eu des blessés et des arrestations à l'Université. La seule particularité de la Kabylie, est que les Kabyles inscrivent leur ras-lebol dans la durée et la fracture avec le système actuel, le pouvoir central, semble défintive.

# Que pensez-vous de "l'Année de l'Algérie en France", et des relations franco-algériennes actuelles ?

Il faut encourager toutes les initiatives qui peuvent être un moyen de parler de la situation générale en Algérie. Pour nous, cela pourrait être l'occasion de parler des droits de l'Homme en Algérie.

Or ce qui me gêne, c'est que la France l'organise à l'initiative de ceux qui portent une lourde responsabilité dans la violence. Concernant les relations politiques franco-algériennes, il y a encore beaucoup de choses qui ne vont pas (des problèmes de visas, de l'immigration algérienne en France), qui n'ont jamais été réglées depuis l'indépendance. Rien de concret n'a été fait.

Par contre sur le plan sécuritaire, les relations entre les services de renseignements français et algériens sont excellentes. D'ailleurs, le meilleur allié de l'Algérie, que ce soit en Europe ou dans le monde, c'est la France, qu'on le veuille ou non.

C'est la démocratie que nous souhaitons, c'est tout.

**Propos recueillis par Claire-Emmanuelle Bernard** 

### SAVOIR

LADDH LIGUE ALGERIENNE DE DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME

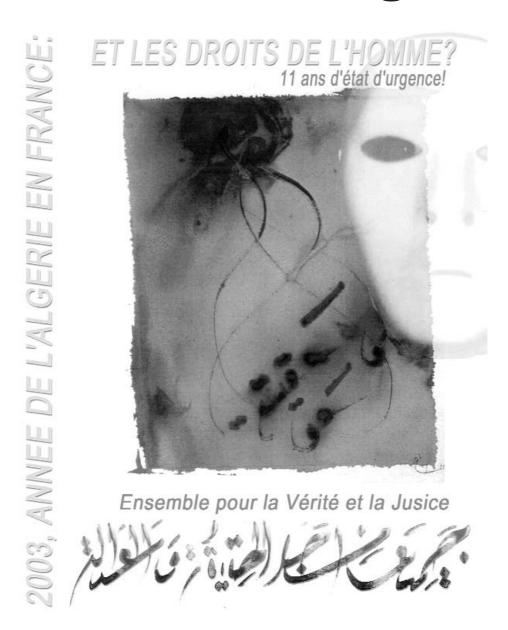
19 rue Abane Ramdane ALGER ALGERIE

ALGER

e-mail:

laddh\_ligue@hotmail.com

# 2003 : Année de l'Algérie



#### Lettre ouverte à ceux qui nous gouvernent.

Alors que des prisonniers du mouvement citoyen de Kabylie croupissent en prison, vous appelez les Algériens à célébrer leur pays en France, tout au long de cette année 2003.

Pourtant, vous le savez bien, Messieurs, que nous avons été nombreux à manifester notre solidarité à l'Algérie chaque fois qu'elle en a eu besoin.

Et les malheurs ne l'ont pas épargné.

Vous nous avez donné beaucoup d'occasions d'exprimer ici notre attachement à notre pays.

Certains me disent qu'il ne faut pas boycotter cette année de l'Algérie, mais participer et parler, dénoncer...

Participer à l'année de quelle Algérie ? Celle de Massinissa ou celle du gendarme qui l'a assassiné ?

Je ne veux dicter de conduite à personne, mais j'ai du mal à faire coexister ces deux Algéries, à célébrer l'une sans insulter l'autre. Zerhouni suffit.

Alors je ne participe pas, et je parle. Je parle pour Massinissa et tous les gamins qui l'ont suivi. Et à défaut de pouvoir dire tous les mots qu'ils ne pourront plus prononcer, dire au moins que si j'ai oublié le nom du gendarme, je n'ai pas oublié celui de Massinissa.

Quel Algérien peut oublier Massinissa?

IDIR

Paris, le 16 janvier 2003